

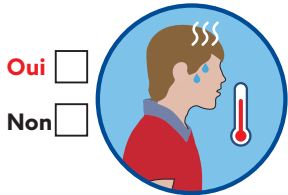


# COVID-19 K - 12 OÙTIL DE DÉPISTAGE A L'INTENTION DES ÉTUDIANTS

Veillez remplir ce formulaire avant d'entrer dans l'école.

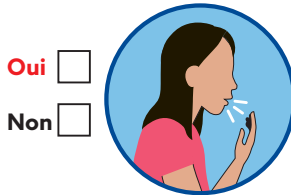
Nom: \_\_\_\_\_ Date: \_\_\_\_\_ Heure: \_\_\_\_\_

## 1. L'élève présente-t-il l'un des symptômes nouveaux ou aggravés suivants?\*



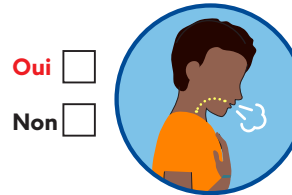
Oui   
Non

Fièvre > 37.8°C



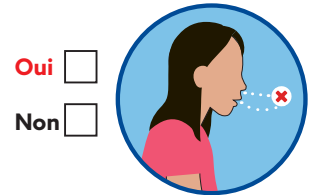
Oui   
Non

Toux



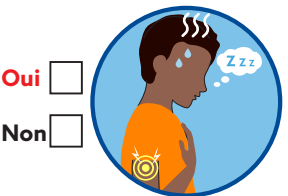
Oui   
Non

Difficultés respiratoires



Oui   
Non

Perte du goût ou de l'odorat



Oui   
Non

Malaise, douleurs musculaires, fatigue



Oui   
Non

Nez bouché ou qui coule



Oui   
Non

Maux de tête



Oui   
Non

Mal de gorge, déglutition douloureuse



Oui   
Non

Nausées, vomissements, diarrhées

Si « OUI » à l'un ou plusieurs de ces symptômes :



Rester chez vous et isolez-vous



Se faire dépister

Or



Contactez un prestataire de soins de santé

2. Est-ce qu'une personne dans votre ménage présente un ou plusieurs des symptômes ci-dessus ?  Oui  Non

3. Est-ce qu'une personne dans votre ménage a voyagé à l'étranger au cours des 14 derniers jours ?  Oui  Non

4. Est-ce qu'une personne dans votre ménage a été notifié comme étant un contact proche d'une personne atteinte de la COVID-19 ou a été avisé de rester à domicile et de s'auto-isoler ?  Oui  Non

Si vous avez répondu « OUI » aux questions 2, 3 ou 4 :



Restez chez vous



Suivre les conseils du Bureau de santé publique de Toronto

\*Les enfants qui ont un problème de santé existant identifié par un prestataire de soins de santé qui leur donne les symptômes ne doivent pas répondre OUI, à moins que le symptôme soit nouveau, différent ou aggravé. Recherchez des évolutions par rapport aux symptômes

Mis à jour le 24 février 2021



# MON ENFANT PRÉSENTE UN OU PLUSIEURS SYMPTÔMES DE LA COVID-19.

## QUE DOIS-JE FAIRE ?

Votre enfant était-il en contact direct avec une personne dont le test de dépistage de la COVID-19 était positif ?

OUI

- Toute personne du ménage doit rester à la maison et s'isoler. Faites dépister votre enfant.
- Si le test est positif, informez l'école que votre enfant fréquente du résultat positif. Les Services de santé publique de Toronto vous donneront des instructions complémentaires.
- Si le test est négatif, l'enfant devra quand même s'isoler pendant 14 jours à compter de la dernière exposition à la personne positive. Tous les enfants du ménage doivent s'isoler eux-mêmes de l'école jusqu'à ce que la personne qui est un contact étroit termine son auto-isolement.
- Si votre enfant n'est pas effectué de test, il doit s'isoler pendant 10 jours. Les membres de la famille devront également rester à la maison et s'isoler pendant 14 jours.

NON

- Signalez à l'école de votre enfant qu'il présente des symptômes.
- Votre enfant doit rester à la maison, s'isoler et se faire dépister.
- Toute personne du ménage qui fréquente l'école doit également rester à la maison et s'auto-isoler jusqu'à ce que le test de l'enfant soit négatif.

Quel a été le résultat du test de la COVID-19 de votre enfant ?

POSITIF

- Faites savoir à l'école de votre enfant qu'il a été testé positif à la COVID-19.
- Votre enfant doit rester à la maison et s'isoler pendant 10 jours à compter du début de ses symptômes.
- Les membres de la famille et les contacts proches doivent également s'isoler pendant au moins 14 jours.
- Les services de santé publique de Toronto vous contacteront pour effectuer une enquête et vous fourniront des instructions détaillées.

NEGATIF

- Votre enfant peut retourner à l'école 24 heures après que ses symptômes aient commencé à s'améliorer.
- Les frères et sœurs peuvent retourner à l'école immédiatement du moment où ils n'ont pas de symptômes.
- Les adultes qui fréquentent l'école peuvent retourner à l'école immédiatement à partir du moment où ils ne présentent pas de symptômes.

NON TESTÉ

- Votre enfant doit rester à la maison et s'isoler pendant 10 jours à compter du début de ses symptômes.
- Après 10 jours, il peut retourner à l'école si ses symptômes s'améliorent.
- Toute personne du ménage qui fréquente une école restera à la maison pendant 14 jours.
- Si un prestataire de soins de santé a diagnostiqué une maladie qui n'est pas liée à la COVID-19, votre enfant peut retourner à l'école 24 heures après que ses symptômes se soient améliorés. Le reste du ménage peut retourner à l'école.



Si un membre de votre ménage a voyagé à l'extérieur du Canada au cours des 14 derniers jours, la personne qui a voyagé doit s'auto-isoler pendant 14 jours. Tous les membres du ménage devront également rester à la maison, ne pas aller à l'école, jusqu'à ce que la personne qui a voyagé termine la quarantaine de 14 jours. Si la personne est exemptée de la quarantaine de voyage parce qu'elle accomplit un travail essentiel (par exemple, chauffeur de camion, pilote), le reste du ménage peut toujours aller à l'école.